



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013

Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 10

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	Mme Christine MARTIN	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Nathalie KOENDERS	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles TRAHARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Michèle CHALLAUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Jean DUBUET
M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Nelly METGE	M. Jean-Claude DOUHAI pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Nicolas BOURNY	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Philippe GUYARD	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Rémi DELATTE	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Norbert CHEVIGNY	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Actualisation des tarifs DASRI pour 2014

Par délibération en date du 22 novembre 2012, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux pour l'année 2012 :

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : **346 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : **306 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : **346 € HT / tonne hors TGAP** ;
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : **306 € HT / tonne hors TGAP** ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Forfait « bac contaminé radioactif » : **407 € HT par GRV**.

- Forfait « non-conformité **102 € HT par GRV** réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.

A titre indicatif le montant de la TGAP 2013 était de 10.74€/ tonne

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs.

Vu l'avis de la Commission Environnement,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1er janvier 2014 en leur appliquant une augmentation de 1,4 %.

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 20 tonnes par mois : 351 € HT / tonne hors TGAP ;
- Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 310 € HT / tonne hors TGAP ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

- Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : 351 € HT / tonne hors TGAP ;
- Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : 310 € HT / tonne hors TGAP ;

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

- Forfait « bac contaminé radioactif » : 413 € HT par GRV.

- Forfait « non-conformité 103 € HT par GRV réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.